



Communiqué de presse

Embargo: 26.06.2008, 9:15

14 Santé

N° 0351-0806-10

Statistique des interruptions de grossesse 2007

Le nombre d'interruptions de grossesse reste stable et relativement bas

Neuchâtel, 26.06.2008 (OFS) – **En 2007, 10'525 interruptions de grossesse ont été déclarées en Suisse. Chez les femmes résidant en Suisse, le taux d'interruption est de 6,5 pour 1000 femmes en âge de procréer. Le nombre et le taux d'interruption de grossesse restent stables par rapport à 2006.**

Le taux d'interruptions de grossesse est au total de 6,8 interruptions pour 1000 femmes de 15-44 ans. Si l'on ne prend en compte que les interruptions effectuées par des femmes résidant en Suisse, ce taux est de 6,5. Le nombre et le taux d'interruption de grossesse sont stables par rapport à 2006. On note cependant une diminution du nombre de cas et des taux depuis 2001. Les taux enregistrés en Suisse ces dernières années sont bas en comparaison à d'autres pays d'Europe. L'Allemagne, l'Angleterre/ Pays de Galles, la Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas enregistrent en effet des taux allant de 7,2 à 17,5 interruptions pour 1000 femmes de 15-44 ans.

Pour la première fois, l'Office fédéral de la statistique publie des données par canton de domicile des femmes concernées. De manière générale, les taux observés dans les cantons frontaliers ou ayant un hôpital universitaire sont plus bas lorsque l'on prend en considération le canton de domicile au lieu du canton d'intervention. La tendance inverse est relevée dans les autres cantons.

Les résultats 2007 confirment la tendance relevée ces dernières années à un recours de plus en plus fréquent à la méthode médicamenteuse au détriment de la méthode chirurgicale. En 2007, 56% des interruptions ont eu lieu par voie médicamenteuse, contre 49% en 2004. La région lémanique est la seule région où l'on note un recours plus fréquent à la méthode chirurgicale.

Le nombre d'interruptions de grossesse est maximal chez les femmes entre 20 et 30 ans, puis il diminue. Le taux d'interruptions de grossesse chez les adolescentes reste bas par rapport à d'autres

pays européens. En effet, il est en Suisse d'environ 5 interruptions pour 1000 adolescentes (15-19 ans), contre 10,6 en France (15-18 ans), 4,1 en Allemagne (15-18 ans), et 12,5 en Espagne (moins de 19 ans).

Plus de 70% des interruptions de grossesse ont lieu dans les 8 premières semaines de grossesse et plus de 87% dans les 10 premières semaines. Quelque 4% des interruptions ont eu lieu après 12 semaines.

La statistique des interruptions de grossesse en Suisse

L'obligation de déclarer les interruptions de grossesse est inscrite dans la loi depuis l'entrée en vigueur, en octobre 2002, du régime des délais (code pénal, art 119). Les données sont collectées par l'OFS auprès des départements cantonaux de la santé. Avant 2002, la réglementation variait d'un canton à l'autre. Les cantons où l'interruption de grossesse était autorisée pour certaines indications enregistraient le nombre d'autorisations accordées.

Les taux définitifs, calculés sur la base des résultats définitifs de la statistique des mouvements naturels de la population (BEVNAT), seront publiés dans le courant de l'automne 2008. Ils ne devraient pas différer de manière significative des taux provisoires publiés aujourd'hui et les éventuelles modifications seront sans incidence sur l'interprétation des résultats.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

Renseignements:

Marjorie Mariller, OFS, Section Santé, tél.: +41 32 71 36177

Nouvelles parutions:

Données complètes disponibles sur le site internet de l'OFS à l'adresse suivante :

<http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 14 - Santé > Santé de la population > Procréation, santé des nouveau-nés

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.bfs.admin.ch> > Thèmes > 14 - Santé

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

T1 Interruptions de grossesse en Suisse de 2002 à 2007, par canton d'intervention et grande région

Lieu de l'intervention 1)	Nombre d'interruptions de grossesse					Nombre d'interruptions de grossesse pour 1000 femmes en âge de procréer 2)		
	2003	2004	2005	2006	2007	2005	2006	2007 3)
Total	10805	10944	10788	10544	10525	7,0	6,8	6,8
Région lémanique	2859	2862	2942	2992	3016	10,1	10,2	10,2
Vaud	1268	1189	1217	1306	1439	8,9	9,4	10,3
Valais	178	174	231	174	162	3,8	2,9	2,6
Genève	1413	1499	1494	1512	1415	15,9	16,1	15,0
Espace Mittelland	1944	2070	1941	2013	1911	5,6	5,9	5,6
Berne	1030	1079	989	1051	1089	5,2	5,5	5,7
Fribourg	256	275	299	265	237	5,5	4,8	4,2
Soleure	238	248	233	230	213	4,6	4,6	4,3
Neuchâtel	331	368	328	358	288	9,6	10,5	8,5
Jura	89	100	92	109	84	6,8	8,1	6,2
Suisse du Nord-Ouest	1249	1389	1392	1140	975	6,6	5,4	4,6
Bâle-Ville	333	461	472	395	325	12,2	10,3	8,6
Bâle-Campagne	316	329	349	325	240	6,6	6,2	4,6
Argovie	600	599	571	420	410	4,8	3,5	3,4
Zurich	2525	2387	2304	2152	2391	8,6	8,0	8,8
Suisse orientale	973	1022	1003	1049	1033	4,6	4,8	4,7
Glaris	26	50	37	31	26	4,8	4,1	3,4
Schaffhouse	84	83	90	96	64	6,2	6,7	4,4
Appenzell Rh.-Ext.	33	44	40	37	31	3,9	3,7	3,1
Appenzell Rh.-Int.	5	6	5	7	2	1,7	2,3	0,7
Saint-Gall	449	451	438	474	531	4,5	4,9	5,5
Grisons	187	192	204	212	203	5,3	5,5	5,3
Thurgovie	189	196	189	192	176	3,9	3,9	3,6
Suisse centrale	650	605	616	583	586	4,1	3,9	3,9
Lucerne	420	377	396	337	364	5,2	4,4	4,7
Uri	24	24	20	12	11	2,9	1,7	1,6
Schwytz	65	86	70	93	64	2,4	3,2	2,2
Obwald	33	23	27	38	18	3,8	5,4	2,5
Nidwald	10	6	13	15	16	1,6	1,8	2,0
Zoug	98	89	90	88	113	3,9	3,8	4,9
Tessin	609	609	592	615	613	9,1	9,5	9,4

Etat de la base de données au 2.6.2008

Sources: Les données 2004-2007 ont été fournies par les cantons. Jusqu'en 2003, les données proviennent, pour une large part, des cantons et, pour une faible part, d'estimations de l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement (USPDA).

1) Les chiffres se réfèrent au lieu de l'intervention et non pas au lieu de domicile.

2) Dans le calcul des taux, toutes les interruptions de grossesse ont été prises en compte dans le numérateur, y compris les interruptions de grossesse pratiquées chez des femmes vivant hors canton ou à l'étranger, de même que les interruptions pratiquées chez des femmes n'entrant pas dans la catégorie des femmes en âge de procréer (15-44 ans).

3) Taux provisoires

T2 Interruptions de grossesse en Suisse en 2007, par canton de domicile et grande région

Lieu de domicile	Nombre d'interruptions de grossesse		Nombre d'interruptions de grossesse pour 1000 femmes en âge de procréer 1) 2)	
	2007		2007	
Total	10525		*	
Suisse	9843		6,5	
Région lémanique	2857		9,7	
Vaud	1313		9,4	
Valais	215		3,5	
Genève	1329		14,1	
Espace Mittelland	1892		5,5	
Berne	1058		5,6	
Fribourg	255		4,5	
Soleure	232		4,7	
Neuchâtel	272		8,0	
Jura	75		5,6	
Suisse du Nord-Ouest	962		4,6	
Bâle-Ville	295		7,8	
Bâle-Campagne	227		4,3	
Argovie	440		3,7	
Zurich	2090		7,7	
Suisse orientale	841		4,7	
Glaris	32		4,2	
Schaffhouse	61		4,2	
Appenzell Rh.-Ext.	44		4,4	
Appenzell Rh.-Int.	6		2,0	
Saint-Gall	503		5,2	
Grisons 3)	
Thurgovie	195		4,0	
Suisse centrale	643		4,3	
Lucerne	380		5,0	
Uri	11		1,6	
Schwytz	108		3,7	
Obwald	19		2,7	
Nidwald	14		1,7	
Zoug	111		4,8	
Tessin	452		7,0	
Suisse-canton de domicile inconnu	106		*	
Etranger	437		*	
Domicile inconnu 3)	245		*	

Etat de la base de données au 2.6.2008

Sources: cantons

1) Dans le calcul des taux, les interruptions pratiquées chez des femmes n'entrant pas dans la catégorie des femmes en âge de procréer (15-44 ans) ont été prises en compte dans le numérateur.

2) taux provisoires

3) Le canton des Grisons n'a pas de données sur le lieu de domicile pour l'année 2007. Les 203 cas enregistrés dans ce canton ont donc été répertoriés dans la catégorie "domicile inconnu".